

ARRONDISSEMENT D'EPERNAY

COMMUNE DE MUTIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 1^{er} Octobre 2018

L'an 2018, le 1^{er} Octobre à 18h30 le Conseil Municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, après convocation du 24 Septembre 2018, sous la présidence de Madame Marie-Claude REMY, Maire.

Membres en exercice : 11 Membres présents : 9 Absent : 0 Excusé : 2
<u>Nom des membres ayant participé au vote</u> : J.SOMMER C.BEGUINOT C.DROMARD X.HUSSON C.LAPERSONNE G.LHEUREUX MC REMY JJ RODHES M.ZIMMERLIN
<u>Absent : Néant</u>
<u>Excusé</u> : J.GODART pouvoir à C.BEGUINOT MJ.THIBAUT pouvoir à JJ.RODHES
<u>Secrétaire de séance</u> : C.LAPERSONNE

18-23

Opération « Commune Nature » : signature d'une charte avec la région Grand Est

L'utilisation de produits phytosanitaires constitue une source de pollutions important des eaux souterraines et superficielles. Des diagnostics sur la qualité des eaux souterraines, notamment par la Région Grand Est et les Agences de l'eau, ont régulièrement mis en évidence que la pollution des eaux souterraines par les produits phytosanitaires constitue un facteur de déclassement important de la qualité des ressources en eau et notamment des captages d'eau potable. Les pratiques des collectivités contribuent à cette pollution.

La Région Grand Est et les Agences de l'Eau souhaitent mettre à l'honneur les communes engagées dans une démarche respectueuse de l'environnement et contribuant à la préservation des ressources en eau.

Dans ce cadre, il est donc proposé de concourir au dispositif « Commune Nature » en participant à cette distinction et à une future campagne d'audit, qui permettra d'illustrer et de valoriser le degré d'avancement de la commune dans ses pratiques d'entretien des espaces publics.

La participation à cette démarche sera formalisée par la signature d'une charte d'entretien et de gestion des espaces communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'inscrire la commune à l'Opération « Commune Nature » au titre de la démarche zéro pesticide, mise en œuvre par la région Grand Est.
- Autorise le Maire à signer la charte correspondante et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

Pour : 9 + 2 pouvoirs
Contre : 0
Abstention : 0

Fait le 1^{er} Octobre 2018

Le Maire
Marie-Claude REMY

